

Délibération n°
2026.001

Séance du 03/02/2026
N° ordre : 01



Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 6
- Excusés : 3
- Votants : 6

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	6	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**DÉBAT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE**

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le trois février deux mil vingt-six à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 27 janvier 2026

PRESENTS :

Alain LAPACHERIE, Élisabeth DEJEAN, André CHASTAN Marie-Odile MORIN, Nadine FEUILLADE, Gisèle BARDE.

EXCUSES :

Dominique BORDEROLLE, Sophie FAGLAIN, Lydie FERNANDES

SECRETAIRE : Élisabeth DEJEAN

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil d'administration,

- après avoir pris connaissance de l'orientation budgétaire 2026,
- après avoir entendu les précisions et explications fournies par le Président,
- après en avoir délibéré,

VOTE le rapport présenté au titre du débat public sur les orientations budgétaires du Centre Communal d'Action Sociale pour 2026.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 3 février 2026,



Le Président,

Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 04/02/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 04/02/2026